



METTRE EN PLACE UN PLAN DE COMMUNICATION DESTINÉ AU GRAND PUBLIC AFIN DE SENSIBILISER SUR LES TECHNOLOGIES ET PRATIQUES MOINS POLLUANTES DE LA COMBUSTION DU BOIS

OBJECTIF

Réduire les émissions de polluants atmosphériques issus des dispositifs de chauffage au bois.

Document Source

PPA 2016-2020 - Action D1

Secteur concerné

Communication

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action

Intercommunalités
et communes



DESCRIPTION DÉTAILLÉE

L'utilisation du bois comme combustible pour le chauffage résidentiel et tertiaire constitue une source d'énergie renouvelable particulièrement utile pour réduire le recours aux combustibles fossiles et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Des dispositifs de soutien sont mis en place dans ce sens : crédit d'impôt, appels à projet dans le cadre du fonds chaleur, appels d'offre pour l'électricité.

Cependant la combustion du bois représente également une source importante de polluants atmosphériques, notamment en ce qui concerne les particules fines, les HAP... et particulièrement en période hivernale lorsque les dispositifs de chauffage sont utilisés. Cette pollution impacte la qualité de l'air ambiant mais également l'air intérieur. Les émissions sont dues essentiellement aux appareils à bois pour le chauffage domestique et notamment les appareils anciens et peu performants. Le secteur domestique (maison individuelle) est donc celui sur lequel il convient d'agir.

Cette action vise donc à informer le grand public sur les impacts de la combustion du bois en termes d'émissions de polluants atmosphériques (particules, HAP...) et sur les performances environnementales des différents dispositifs de chauffage au bois en réalisant et diffusant une plaquette à l'attention du grand public sur les impacts en termes de pollution atmosphérique des dispositifs de chauffage au bois.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2016-2020

Partenaires associés

ADEME, DREAL, DRAAF, Atmo Occitanie, Espaces info-énergie, Conseil Régional, Syndicat des énergies renouvelables « Chauffage au bois domestique »



MOYENS MIS EN OEUVRE

- Réalisation et impression de plaquettes

FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Cette action n'a pas un effet direct sur la qualité de l'air. Les gains sur celle-ci sont donc difficilement évaluable.

INDICATEURS DE SUIVI

- **Réalisation de la plaquette :**
 - 2016 : Oui version 2016
 - 2017 : Oui, réalisation d'une seconde plaquette
 - 2018 : Oui
 - 2019 : Oui
 - 2020 : Oui
- **Nombre de plaquettes diffusées :**
 - Voir le graphique



Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité

L'ADEME a proposé une plaquette en 2016 relative au mode d'emploi du chauffage au bois. Celle-ci a régulièrement fait l'objet d'actualisation, la dernière datant d'octobre 2019. Ces plaquettes sont mises à disposition du public dans les 3 espaces info énergie du territoire du PPA (Sicoval, Toulouse Métropole et Muretain Agglo) à hauteur de 1000 exemplaires par an.

Les pratiques en matière de recherche d'informations évoluent, et de plus en plus de personnes recourent à internet. Un espace dédié au chauffage au bois sur le site de l'Ademe propose plusieurs fiches conseils sur les types de chauffage, l'entretien des chaudières et le choix du bois : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/travaux/tout-savoir-chauffage-bois>

Action de la Feuille de Route associée à l'action D1

N°	Action	Pilote
51	Animation/sensibilisation du public à l'impact des foyers ouverts/anciens sur la qualité de l'air et la santé	SICOVAL